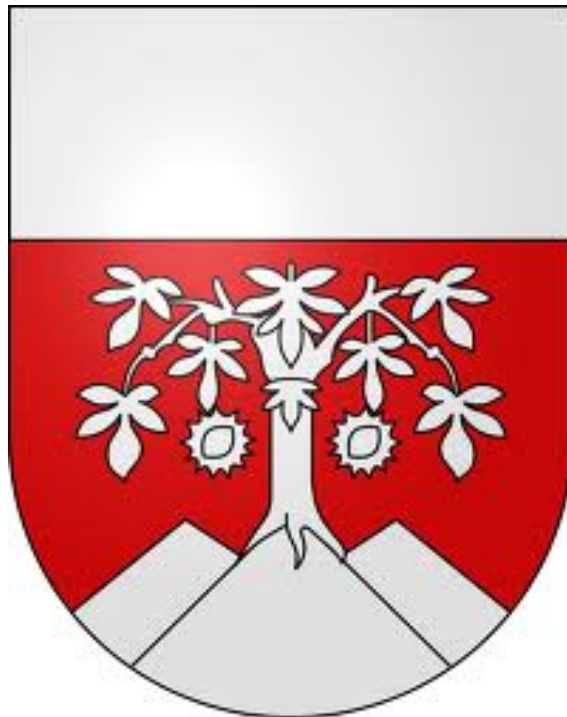


# Au conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la commission de gestion concernant le préavis  
N° 02/2013 Rapport de Gestion 2012 de la Municipalité

---



Président : M. Olivier WEBER

Vice-président : M. Jean Pascal ABT

Membres : Mme Eliane PAROLINI-SUTTER

M. Eric MENETREY

M. Christophe RODUIT

M. Jean-Pierre MULLER

Rapportrice : Mme Virginie DORTHE

## Table des matières

<b>1. Administration générale, aménagement du territoire, police des constructions.</b>	<b>4</b>
1.1 Service d'accueil réception	4
1.2 Archives communales	4
1.3 Plan cadastral	4
1.4 Cité de l'énergie	4
1.5 Formation du personnel	4
<b>2. Travaux, routes, collecteurs.</b>	<b>4</b>
2.1 Répartition des tâches entre MM. Vincent Porchet et Jean-Robert Nicolas	5
2.2 Equipe de voirie	5
2.3 Travaux exécutés en 2012	5
2.3.1 Ruisseau de la Viane : reconstruction du collecteur d'eaux usées	5
2.3.2 Réfections de chaussées	5
2.3.3 Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales	5
<b>3. Bâtiments.</b>	<b>6</b>
3.1 Extension du collège du Mottier, étape 1	6
3.2 Extension du collège du Mottier, étape 2	6
3.3 Extension du collège du Mottier, étape 3	6
3.4 Installations sportives du Châtaignier	6
3.5 Communication	6
3.6 Cantine du Châtaignier	7
3.7 Administration Crétalaison	7
3.8 Centre sportif du Mottier	7
3.9 Outil de planification	7
<b>4. Domaines et forêts – déchets</b>	<b>8</b>
4.1 Personnel	8
4.2 Formation continue	8
4.3 Skate park	8
4.4 Refuge de Châtifeuillet	8
4.5 Ordures ménagères	8
4.6 Déchèterie de Manloud	9
<b>5. Finances, informatique, outils de communication.</b>	<b>9</b>
5.1 Information sur le fond André Serment	9
5.2 Dépenses thématiques	9
5.3 Planification financière	10
5.4 Informatique/Wifi	10
<b>6. Police, hygiène, instruction publique, cultes.</b>	<b>10</b>
6.1 Police	10
6.2 Patrouilleurs	10
6.3 Naturalisations	11
6.4 Gestion administrative	11
6.5 Macarons de parcage	11
<b>7. Affaires sociales, défense incendie, protection civile.</b>	<b>11</b>
7.1 Garderie Ludo et Duc	11
7.2 Protection civile	11
<b>8. Remarque générale.</b>	<b>12</b>
<b>9. Considération finale.</b>	<b>13</b>

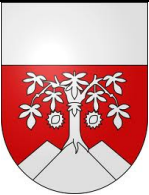
# Rapport de la commission de gestion concernant le préavis municipal N° 02/2013

## Gestion 2012 de la commune du Mont-sur-Lausanne.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion présente ci-après son rapport, suite à ses rencontres avec les membres de la Municipalité.

Le dicastère «Travaux, routes, collecteurs» a été audité de manière plus approfondie en date du 26 mars dernier.

 <b>Commission de gestion du Mont-sur-Lausanne</b> <b>VISITE COMMUNALE DU 26.04.2013</b> <b>Répartition des dicastères</b>		Olivier Weber	Abt Jean Pascal	Dorthe Virginie	Parolini Eliane	Menétrey Eric	Roduit Christophe	Muller Jean-Pierre
		DICASTERES	HORAIRE					
Administration générale, aménagement du territoire, police des constructions: M. J-P Sueur	8h30	X				X		X
Affaires sociales, défense incendie, protection civile: M. J. Marchand	8h30				X			X
Police, hygiène, instruction publique, cultes: Mme G. Hochstrasser	8h30			X	X			
Domaine et forêts - déchets: M. B. Chabloz	14.05.13 17h00	X		X			X	
Bâtiments : M. A. Guex	10h30		X	X				
Finances, informatique, outils de communication: M. M. Amaudruz	10h30	X				X		
Travaux, routes, collecteurs : M. M. Odier	26.03.13 17h00	X	X	X	X	X	X	X

La commission de gestion a principalement basé son analyse sur le Rapport de la Municipalité sur la gestion 2012.

Nous remercions la Municipalité d'avoir transmis au président de la commission de gestion par anticipation les comptes provisoires de l'exercice 2012 et d'avoir répondu favorablement aux questions dans le cadre des diverses demandes auprès des dicastères.

## 1. Administration générale, aménagement du territoire, police des constructions.

En date du vendredi 26 avril 2013, la sous-commission a été reçue par MM. Jean-Pierre Sueur, syndic et Michel Recordon, aménagiste communal, chef de service.

### 1.1 Service d'accueil réception

La société Protectas assure le service d'accueil lors de vacance du poste.

**Constat : le recours à une société privée étonne la commission.**

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : NE SERAIT-IL PAS JUDICIEUX DE FAVORISER DU PERSONNEL EN RECHERCHE D'EMPLOI ?**

---

### 1.2 Archives communales

Ce service est assuré par M. René Parrat et le local prévu à cet effet est en cours de construction dans le complexe du Mottier.

### 1.3 Plan cadastral

Le plan cadastral Coppoz/Praz Prévot, aux mains des services de l'état, n'est toujours pas de retour après six mois d'étude, logiquement trois mois sont largement suffisants !

### 1.4 Cité de l'énergie

La Municipalité a anticipé le mouvement afin de figurer parmi les premiers à toucher des subventions.

### 1.5 Formation du personnel

Hormis deux chefs de service peu de formation continue a été effectuée.

**Constat : M. Vial, boursier, gère, en plus des ressources humaines, l'informatique communale et tout problème inhérent à ces domaines complexes. La surcharge de travail est évidente, d'autant que la commission a déjà fait le même constat dans son rapport 2011. Il apparaît que la situation, si elle fait l'objet d'un audit actuellement, n'a toujours pas évolué. La commission n'ayant pas été entendue sur l'urgence de la situation, elle ne peut accepter que celle-ci perdure plus longtemps.**

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR RESOUDRE CE PROBLEME EN 2012 ?**

---

## 2. Travaux, routes, collecteurs.

La sous-commission s'est réunie le mardi 26 mars en présence du municipal responsable M. Michel Odier, de M. Vincent Porchet, chef de service et M. Jean-Robert Nicolas, adjoint.

## 2.1 Répartition des tâches entre MM. Vincent Porchet et Jean-Robert Nicolas

M. Porchet gère les collecteurs en particulier et M. Nicolas plutôt les routes et les chantiers ponctuels.

M. Porchet a saisi l'opportunité qui lui a été accordée d'assainir ses nombreuses heures supplémentaires en congé.

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : COMMENT JUSTIFIER LA REPRISE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU CHEF DE SERVICE EN CONGE DE PLUSIEURS SEMAINES SANS QUE CELA NE PEJORE LE BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE ?**

---

## 2.2 Equipe de voirie

Dans la mesure du possible, les heures supplémentaires en hiver sont reprises en congé afin qu'en octobre, elles ne dépassent pas la dizaine par employé.

Durant la saison hivernale, un service de piquet est mis en place.

La règle contractuelle stipule que le personnel de voirie et domaines et forêts ne prend pas de vacances en hiver.

Avec la ligne urbaine no 8 en particulier, le service hivernal est plus important et nécessite une coordination entre les communes desservies et les TL.

En cas d'absence du responsable de voirie, M. André Pittet, c'est désormais M. Florian Ruch qui fait la liaison.

## 2.3 Travaux exécutés en 2012

### 2.3.1 Ruisseau de la Viane : reconstruction du collecteur d'eaux usées

Les travaux du collecteur de la Viane ne devraient pas engendrer de surcoût malgré les conditions météorologiques défavorables.

### 2.3.2 Réfections de chaussées

L'enrobé coulé à froid est plus cher que le gravillonnage. Il semblait donner satisfaction jusqu'à l'apparition de fissures et de nids de poules au Ch. de la Naz durant l'hiver.

### 2.3.3 Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales

« Une réflexion est en cours sur les possibilités d'appui permettant d'améliorer l'efficacité de ce service dans le traitement des nombreux impondérables » (RG p.40).

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : SUR QUELLES MESURES CETTE REFLEXION A-T-ELLE DEBOUCHE?**

---

### 3. Bâtiments.

En date du vendredi 26 avril 2013, la sous-commission s'est réunie en présence de MM. André Guex, municipal responsable, Michel Recordon, aménagiste communal et Francis Voumard, adjoint.

#### 3.1 Extension du collège du Mottier, étape 1

Nouvelle nomenclature :

Etape 1 = Danseuse 1 = Mottier A (nouveau bâtiment).

Mottier B demeure inchangé.

Etape 2 = Danseuse 2 = Mottier C (en construction).

En raison du manque de surfaces disponibles sur le Mottier A, pour les critères de la Romande Energie, l'équipement en panneaux photovoltaïques n'a pu être réalisé avec la collaboration de cette entreprise. Ce bâtiment sera toutefois équipé aux frais de la commune.

#### 3.2 Extension du collège du Mottier, étape 2

Les délais sont tenus en vue de la rentrée d'août 2013.

#### 3.3 Extension du collège du Mottier, étape 3

Afin de respecter le plan financier, les réflexions menées conduiront à présenter d'importantes modifications du bâtiment par rapport au projet initial...

#### 3.4 Installations sportives du Châtaignier

L'entretien du site, y compris les anciens vestiaires laissés à l'usage des écoles, incombe à une entreprise externe.

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUEL EST LE CAHIER DES CHARGES DE L'ENTREPRISE J.-M. MATTHEY SARL ?**

---

Les locaux se dégradent rapidement par manque d'entretien (pas de portes aux vestiaires des filles !)

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : POURQUOI LES ECOLES N'ONT-ELLES PAS ACCES AUX NOUVEAUX VESTIAIRES ?**

---

#### 3.5 Communication

La visite des sous-commissions a révélé divers manques d'information entre les services de M. A. Guex et de Mme G. Hochstrasser, en particulier avec les écoles et la coordination qui découle de leurs tâches respectives.

**Constat : il s'agira de régler au plus vite cette situation dans l'intérêt de chacun.**

---

### **3.6 Cantine du Châtaignier**

Une évaluation des besoins est en cours...

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMMISSION REQUIERT UNE SEANCE D'INFORMATION POUR L'AUTOMNE 2013 AVANT TOUT AUTRE PROJET SUR CE SITE, AFIN DE PRESENTER AUX CONSEILLERS LE PLAN D'AMENAGEMENT EXISTANT.**

---

### **3.7 Administration Crétalaison**

Les soubassements posent problème depuis plusieurs années. Des « spansets » maintiennent les plaques de recouvrement des pieds de façades.

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES SONT LES SOLUTIONS ENVISAGEES ?**

---

### **3.8 Centre sportif du Mottier**

De nombreux travaux ont été entrepris et vont continuer sur 2013. Des mises aux normes sont inévitables, certes, mais les priorités demeurent floues.

**Constat : Il aurait été judicieux de donner des informations limpides aux conseillers sur l'ensemble des travaux prévus.**

**DEMANDES A LA MUNICIPALITE :**

**QUELLE A ETE LA PLANIFICATION DES MISES EN CONFORMITE AINSI QUE DES RENOVATIONS EN 2012 ET QUEL EST L'ORDRE DE PRIORITE DES TRAVAUX FUTURS ?**

**QUEL EST LE COUT TOTAL DES REPARATIONS PROGRAMMEES AU TERME DE LA LEGISLATURE, SACHANT QU'ELLES S'ELEVAIENT A FRs. 177'000.- EN 2011, FRs. 293'000.- EN 2012 ET SONT BUDGETEES A FRs. 693'800.- EN 2013 ?**

**POURQUOI L'ENSEMBLE DE CES RENOVATIONS N'A-T-IL PAS FAIT L'OBJET D'UN PREAVIS ?**

---

### **3.9 Outil de planification**

EPIQR n'est plus... La commission en a pris note en 2011.

**Constat : A l'exemple de la piscine, de la grande salle, de la cantine, des anciens vestiaires... les travaux d'entretien sont entrepris au coup par coup ou dans l'urgence et les montants s'accumulent de façon alarmante.**

---

#### DEMANDES A LA MUNICIPALITE :

QUELLES SONT LES SOLUTIONS ENVISAGEES POUR PLANIFIER LES REFECTIONS LIEES AU PARC IMMOBILIER COMMUNAL ?

COMMENT L'ORDRE DES PRIORITES EST-IL ETABLI ?

---

## 4. Domaines et forêts – déchets

La sous-commission s'est réunie le mardi 14 mai 2013 en présence de M. Bernard Chabloz, municipal responsable du dicastère.

### 4.1 Personnel

Du personnel manque à certaines périodes. Il faut alors faire appel à des entreprises extérieures.

Peu d'heures supplémentaires sont payées, les employés les reprennent en congé.

### 4.2 Formation continue

Des cours donnés par le centre de formation des bûcherons de Budron, axés sur la sécurité, ont été suivis par le personnel. La commune possède le matériel de grimpe obligatoire pour la taille des grands arbres.

### 4.3 Skate park

Une partie des nouveaux éléments du skate park est posée, l'ouvrage sera terminé en 2013.

#### DEMANDES A LA MUNICIPALITE :

POUR QUELLE RAISON LA LIVRAISON NE S'EST-ELLE PAS FAITE EN UNE FOIS COMPTE TENU DU PRIX ELEVE DU CAMION-GRUE : FRs 13'000.- ?

CE MONTANT COMPREND-IL LES DEUX LIVRAISONS ?

---

### 4.4 Refuge de Châtifeuillet

Une nouvelle passerelle a été reconstruite pour enjamber la Mèbre à Châtifeuillet reliant Cugy et Le Mont. Un bassin avec captage d'eau sur Cugy via une source a été mis en place.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : CE CAPTAGE FAIT-IL L'OBJET D'UNE CONVENTION OU INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER ? SI NON POURQUOI ?

---

### 4.5 Ordures ménagères

Les systèmes de fermeture électronique défectueux des « Moloks » (conteneurs terriers) ont été repris par le fournisseur. La Municipalité est en négociation pour régler le litige financier qui en résulte.



Les incivilités récurrentes sur le site à déchets du Grand-Mont perdurent de façon préoccupante. Il n'y a que la répression pour lutter contre les dépôts illicites et les sacs noirs.

**Constat : la Municipalité ne semble pas favorable à la mise en place de vidéo-surveillance car elle ne permettrait pas de régler tous les problèmes.**

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMMISSION REITERE SA DEMANDE DE L'ANNEE PRECEDENTE A SAVOIR : QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR ENDIGUER CE PHENOMENE ?**

---

#### **4.6 Déchèterie de Manloud**

La croissance démographique sur territoire communal engendre un constant engorgement de la déchèterie.

**Constat : Les plages horaires d'ouverture de la déchèterie de Manloud sont insuffisantes pour les besoins de la population.**

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES SONT LES SOLUTIONS ENVISAGEES ?**

---

### **5. Finances, informatique, outils de communication.**

En date du vendredi 26 avril 2013, la sous-commission a été reçue par M. Michel Amaudruz, municipal responsable, ainsi que par M. Laurent Vial, boursier communal, responsable RH et informatique.

#### **5.1 Information sur le fond André Serment**

Syndic de 1921 à 1945, M. Serment avait offert un fond de Frs 80'000.- pour les personnes nécessiteuses. Ce fond est statutaire et soumis au contrôle des fondations cantonales. L'octroi ne peut se faire que sur l'intérêt du placement, le capital ne pouvant être touché.

A l'heure actuelle, le capital s'élève à Frs 274'813.-. L'intérêt de l'année 2012 est de Frs 6'736.-

Un conseil de fondation composé de MM Sueur, Amaudruz et Vial a la responsabilité de soumettre à la Municipalité une ou plusieurs personnes susceptibles de profiter de cet argent. A ce jour, ce fond n'a jamais été utilisé.

#### **5.2 Dépenses thématiques**

Dans le cadre de la péréquation, nous payons notre participation comme toutes les communes. Le calcul se base surtout sur quatre postes importants.

- Investissements routiers et entretien des routes
- Travaux de police, signalisation
- Transports publics
- Entretien des forêts

Le document est envoyé à l'autorité de surveillance des finances communales et validé par la fiduciaire. Pour le canton, c'est un des piliers pris en compte pour le calcul de la péréquation communale. Il est important de ne rien oublier des charges pour espérer récupérer un maximum du canton. Les communes en-dessous de la moyenne touchent, les communes en-dessus paient.

La péréquation est impossible à mettre au budget.

### 5.3 Planification financière

La démarche de la planification financière n'est pas une obligation légale, mais des informations qui permettent le calcul du plafond d'endettement sont exigées par « l'asfico » (autorité de surveillance des finances communales) .

Le taux d'imposition doit être donné au canton au plus tard début décembre. C'est pourquoi le conseil doit se prononcer sur le taux à la séance d'octobre.

### 5.4 Informatique/Wifi

L'achat de PC d'occasion, pour le dépouillement uniquement, peut paraître un luxe, mais ces dix ordinateurs pour Frs 1'200.- étaient une bonne affaire. Cela permet surtout d'utiliser une ancienne version de Firefox exigée par le canton.

## 6. Police, hygiène, instruction publique, cultes.

En date du vendredi 26 avril 2013, la sous-commission s'est réunie en présence de Mme Geneviève Hochstrasser, municipale responsable et de M. Roland Leder, garde municipal et chargé de sécurité.

### 6.1 Police

La formation est identique pour tous les assistants de la sécurité publique. Elle a lieu à Savatan, à l'académie de police du Chablais.

Suite à l'abolition du contrat de prestations en janvier 2012 certaines tâches incombent désormais à la police administrative.

### 6.2 Patrouilleurs

M. Michel Charles donne entière satisfaction sur le site des Martines.

**Constat: la commission a demandé dans son rapport 2011 qu'une solution soit trouvée pour pallier au manque de patrouilleurs sur le site du Mottier. Malgré les annonces faites par voies de presse et par le biais de l'école, aucune n'a abouti durablement. La municipalité s'est découragée.**

---

Un certain relâchement a été constaté dans le contrôle des déposes d'élèves aux abords des écoles.

**Constat : indépendamment de toute question financière, la commission s'étonne que l'on puisse engager du personnel de service sécuritaire en civil pour la réception du bâtiment administratif et que l'on ne parvienne pas à trouver l'équivalence pour le passage de la route de la Blécherette.**

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLE ALTERNATIVE ENVISAGE-T-ELLE POUR PALLIER A L'ECHEC DES MISES AU CONCOURS ?**

---

### **6.3 Naturalisations**

Au vu de la volonté fédérale de durcir la procédure de naturalisation, les demandes sont en forte augmentation.

Le travail chronophage occasionné incombe à la police administrative et au contrôle des habitants.

### **6.4 Gestion administrative**

En cas d'expulsion décidée par la Justice de Paix, la loi impose aux communes de reloger les gens concernés. Ceux-ci sont soutenus par le service social. Ces solutions provisoires peuvent durer jusqu'à ce que la personne retrouve une situation stable. Une aide financière ponctuelle est apportée par la commune.

### **6.5 Macarons de parcage**

Certains enseignants doivent payer plusieurs fois leur macaron selon qu'ils interviennent sur plusieurs sites scolaires de la commune. Il s'agit d'une erreur qui sera corrigée.

## **7. Affaires sociales, défense incendie, protection civile.**

La sous-commission a été reçue par M. Jacques Marchand, municipal responsable en date du vendredi 26 avril 2013.

### **7.1 Garderie Ludo et Duc**

**Constat : la question de cette garderie n'est toujours pas claire.**

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LE PREAVIS MUNICIPAL AYANT ETE REFUSE PAR LE CONSEIL EN DATE DU 17.12.12 QU'EST-IL ADVENU DES FRs. 50'000.- DEJA VERSES ?**

---

### **7.2 Protection civile**

Le projet de convention accepté par les communes partenaires a été refusé par Lausanne, ce qui a eu pour conséquences que ni le budget, ni les comptes n'ont pu être entérinés.

## 8. Remarque générale.

**Le financement des investissements nécessite une vision à long terme des dépenses (mises en conformités, réfections, rénovations, entretien programmé) et des amortissements.**

**Constat: une planification sur plusieurs années de tous les investissements sur le patrimoine immobilier et l'entretien de celui-ci est indispensable.**

**DEMANDE A LA MUNICIPALITE : A L'INSTAR DU PGEE, UNE PLANIFICATION SIMILAIRE DEVRAIT LOGIQUEMENT S'ETENDRE A L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE. QU'EN PENSE LA MUNICIPALITE ?**

---

## 9. Considération finale

En conclusion, la Commission remercie l'Exécutif ainsi que tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année écoulée.

**A L'UNANIMITE, ELLE INVITE LE CONSEIL COMMUNAL A ACCEPTER LE RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION 2012, PREAVIS N° 02/2013, TEL QUE PRESENTE ET COMPTE TENU DES REMARQUES FAITES DANS LE PRESENT RAPPORT.**

---

Pour la Commission de gestion

Le Président                    M. Olivier WEBER

---

Le Vice-Président            M. Jean Pascal ABT

---

La Rapportrice                Mme. Virginie DORTHE

---

Les Membres                    Mme Eliane PAROLINI-SUTTER

---

M. Eric MENETREY

---

M. Christophe RODUIT

---

M. Jean-Pierre MULLER

---